

**CONDITIONS GÉNÉRALES DE SERVICES ANNONCEURS (CGS)****WEB PUSH NOTIFICATION NOTIFADZ (WPN NOTIFADZ)**

ADRENALEAD, 15 quai du Commerce, 69009 Lyon, RCS Lyon n° 838 433 126

**PLAN**

|                                                                              |           |
|------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>1. PREAMBULE.....</b>                                                     | <b>2</b>  |
| <b>2. DÉFINITIONS.....</b>                                                   | <b>2</b>  |
| <b>3. FORMATION DU CONTRAT.....</b>                                          | <b>3</b>  |
| <b>4. OBJET DU CONTRAT.....</b>                                              | <b>4</b>  |
| <b>5. CONDITIONS D'ACCES ET D'UTILISATION DE LA PLATEFORME NOTIFADZ.....</b> | <b>4</b>  |
| <b>6. UTILISATION DU SERVICE.....</b>                                        | <b>4</b>  |
| <b>7. DONNEES D'ACTIVITE.....</b>                                            | <b>6</b>  |
| <b>8. PROPRIETE INTELLECTUELLE ET DROIT D'UTILISATION.....</b>               | <b>6</b>  |
| <b>9. OBLIGATIONS DU CLIENT.....</b>                                         | <b>6</b>  |
| <b>10. RESPONSABILITE – GARANTIES - INDEMNISATIONS.....</b>                  | <b>7</b>  |
| <b>11. TARIFICATION &amp; CONDITIONS DE REGLEMENT.....</b>                   | <b>8</b>  |
| <b>12. SUSPENSION DU SERVICE.....</b>                                        | <b>9</b>  |
| <b>13. DUREE DU CONTRAT - RESILIATION.....</b>                               | <b>10</b> |
| <b>14. EFFETS DE LA FIN DU CONTRAT.....</b>                                  | <b>10</b> |
| <b>15. PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL.....</b>                 | <b>10</b> |
| <b>16. RESPONSABILITE ET LIMITATION DE RESPONSABILITE.....</b>               | <b>11</b> |
| <b>17. CONFIDENTIALITÉ.....</b>                                              | <b>11</b> |
| <b>18. COMMUNICATION.....</b>                                                | <b>12</b> |
| <b>19. CONVENTION SUR LA PREUVE.....</b>                                     | <b>12</b> |
| <b>20. FORCE MAJEURE.....</b>                                                | <b>12</b> |
| <b>21. NON SOLlicitation DU PERSONNEL.....</b>                               | <b>12</b> |
| <b>22. SIGNATURE ELECTRONIQUE.....</b>                                       | <b>13</b> |
| <b>23. CESSION.....</b>                                                      | <b>13</b> |
| <b>24. INDEPENDANCE RECIPROQUE.....</b>                                      | <b>13</b> |
| <b>25. INVALIDITE.....</b>                                                   | <b>14</b> |
| <b>26. RENONCIATION.....</b>                                                 | <b>14</b> |
| <b>27. LOI APPLICABLE – JURIDICTION COMPÉTENTE.....</b>                      | <b>14</b> |

## 1. PREAMBULE

ADRENALEAD édite, héberge et met à disposition de ses clients une plateforme marketing de publicité dénommée « Notifadz Delivery Platform » (NDP) disponible sur Internet à l'adresse URL [www.notifadz.com](http://www.notifadz.com) qu'elle a créée et développée afin de proposer un dispositif de gestion et de diffusion de campagnes publicitaires reposant sur la technologie de la Web Push Notification (WPN).

## 2. DÉFINITIONS

Les mots et expressions suivantes ont le sens qui leur est donné par les définitions développées ci-après.

|                                         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|-----------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <u>Abonné WPN</u>                       | désigne un internaute ayant accepté de recevoir des communications sous forme de Web Push Notifications de la part d'un site Internet, via une demande technique générée par ADRENALEAD sur le site Internet                                                                                                                                                       |
| <u>Abonné WPN du Client</u>             | désigne un Abonné WPN du Site du Client                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <u>Abonnés WPN Extension d'audience</u> | désigne les Abonnés WPN faisant partie de la Base ADRENALEAD et susceptibles de recevoir des Campagnes Publicitaires du Client dans le cadre du Service Remarketing Extension d'audience                                                                                                                                                                           |
| <u>Affilié</u>                          | désigne un site éditeur sur lequel un internaute a donné son consentement à recevoir des Web Push Notifications                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <u>Annonce</u>                          | désigne le message d'information ou de promotion de l'offre du Client contenu dans une WPN                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| <u>Annonces</u>                         | désigne une organisation exerçant l'activité de ventes de biens ou de services par le canal digital                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <u>Base ADRENALEAD</u>                  | Désigne l'ensemble des Abonnés WPN d'Editeurs Partenaires ayant donné leur consentement pour recevoir par WPN des messages d'information ou de promotion de la part d'un Annonceur, de Notifadz et de ses partenaires                                                                                                                                              |
| <u>Base Client</u>                      | désigne l'ensemble des Abonnés WPN du Site du Client                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| <u>Campagne Publicitaire</u>            | désigne la diffusion par le Client d'une Annonce par le biais d'une Web Push Notification à des Abonnés WPN dans le cadre des Services                                                                                                                                                                                                                             |
| <u>Clic</u>                             | désigne l'action d'un Abonné WPN cliquant sur l'un des éléments de l'Annonce afin de se rendre sur le Site du Client                                                                                                                                                                                                                                               |
| <u>Client</u>                           | désigne l'Annonceur à qui ADRENALEAD fournit le Service                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <u>Conditions Financières</u>           | désigne le coût et les conditions de règlement du Service                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| <u>Contenu Interdit</u>                 | désigne tout contenu, sous quelque forme que ce soit, présentant un caractère pornographique, diffamatoire, attentatoire à la vie privée, comportant une incitation à la haine raciale ou à la violence ou à la discrimination basée sur la race, le sexe, la religion ou la nationalité, ou plus généralement présentant un caractère illégal ou attentatoire aux |

|                                         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|-----------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                         | bonnes mœurs                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <u>Contrat</u>                          | désigne l'ensemble formé par les présentes Conditions Générales de Services et par le Bon de Commande, ainsi que tout avenant qui s'y rattache                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <u>Éditeurs Partenaires</u>             | Désigne les organisations partenaires d'ADRENALEAD proposant généralement du contenu média en ligne, qui monétisent auprès d'ADRENALEAD leur base d'Abonnés WPN, qui forment la Base ADRENALEAD                                                                                                                                                                                                     |
| <u>Impression publicitaire</u>          | désigne l'affichage d'une Annonce sur le terminal de l'internaute                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <u>Lead</u>                             | désigne un Abonné WPN qui a interagi avec le Client après un Clic et a accepté de recevoir des communications ou informations de la part du Client                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <u>Plateforme Notifadz</u>              | désigne un dispositif technique accessible à distance en mode SaaS permettant l'envoi de Web Push Notifications et la gestion d'une base de données d'Abonnés WPN                                                                                                                                                                                                                                   |
| <u>Pré-requis Techniques</u>            | désigne les caractéristiques des dispositifs matériels et logiciels devant être mis en œuvre et respectés par le Client pour accéder et utiliser la Plateforme Notifadz et le Service                                                                                                                                                                                                               |
| <u>Service</u>                          | désigne l'ensemble des fonctionnalités offertes par la Plateforme Notifadz, en ce compris la Diffusion de Web Push Notifications (Retargeting) et le Remarketing Extension d'audience                                                                                                                                                                                                               |
| <u>Diffusion de WPN Retargeting</u>     | désigne les fonctionnalités de la Plateforme permettant au Client la constitution et la gestion de sa Base Client d'Abonnés WPN et la création, la diffusion et la gestion de Campagnes Publicitaires à destination de sa Base Client, identifiées comme provenant du Site                                                                                                                          |
| <u>Remarketing extension d'audience</u> | désigne les fonctionnalités optionnelles permettant au Client d'identifier les internautes n'étant pas encore Abonnés WPN du Client, mais faisant partie de la Base ADRENALEAD et ayant visité le Site, et de leur envoyer des Annonces par le biais de Web Push Notifications qui ne sont pas identifiées comme provenant du Site du Client, mais comme provenant des sites des Editeurs Affiliés. |
| <u>Site</u>                             | Site web contrôlé par le Client et par l'intermédiaire duquel le Client exerce son activité, accessible par un nom de domaine appartenant au Client                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <u>Web Push Notifications (WPN)</u>     | désigne une technologie permettant à un site internet ou une application de diffuser des notifications contenant des informations ou des publicités à l'internaute qui a expressément accepté de les recevoir en donnant son consentement via un navigateur. Par extension, désigne la notification elle-même                                                                                       |

### 3. FORMATION DU CONTRAT

La fourniture du Service est régie par les présentes Conditions Générales de Services et par le Bon de Commande qui inclut, le cas échéant, des Conditions Particulières.

Les CGS et le Bon de Commande forment le Contrat qui lie ADRENALEAD et le Client dès la signature du Bon de Commande par le Client. La signature du Bon de Commande par le Client vaut acceptation pleine et entière des présentes Conditions Générales de Services. En cas de contradiction, les Conditions Particulières (qui incluent les Conditions Financières) prévalent sur les Conditions Générales de Services.

ADRENALEAD se réserve le droit de modifier les présentes CGS ou les Conditions Particulières en notifiant le Client par email ou ou par l'intermédiaire de son compte sur la Plateforme Notifadz, avec un délai de préavis de 30 jours. Le défaut d'acceptation des nouvelles CGS ou Conditions Particulières lors de leur entrée en vigueur entraînera la résiliation du Contrat.

En cas d'engagement de durée de la part du Client, ADRENALEAD s'engage à ne pas modifier les CGS et Conditions Particulières pendant toute la durée de l'engagement.

#### **4. OBJET DU CONTRAT**

ADRENALEAD met à disposition du Client, dans les conditions prévues au Contrat, la Plateforme Notifadz permettant au Client de collecter des Abonnés WPN sur son Site pour créer sa Base Client et bénéficier des fonctionnalités de Diffusion de WPN – Retargeting et de Remarketing Extension d'Audience permettant l'envoi de Web Push Notifications.

ADRENALEAD s'engage à assurer l'hébergement, la maintenance et la sécurité de la Plateforme Notifadz.

Le Client est seul responsable de l'utilisation qu'il fait de la Plateforme Notifadz et du Service, dans le respect des stipulations du Contrat.

Le Service est facturé sous la forme d'un abonnement dans les conditions définies ci-après.

#### **5. CONDITIONS D'ACCES ET D'UTILISATION DE LA PLATEFORME NOTIFADZ**

##### **5.1. Création d'un compte sur la Plateforme Notifadz**

Dès la conclusion du Contrat, ADRENALEAD crée pour le Client un compte sur la Plateforme Notifadz, qui lui permet d'accéder au Service. Plusieurs accès utilisateurs peuvent être créés. Le Client est seul responsable de l'utilisation qui est faite de son compte par les utilisateurs.

##### **5.2. Prérequis Techniques**

ADRENALEAD adresse au Client, dans les 48 heures de la signature du Bon de Commande, le script à intégrer à intégrer dans l'architecture informatique de son Site, nécessaire à la mise en œuvre du Service.

Le Client s'engage à mettre en place ce script, sans lequel le Service ne peut pas être fourni.

## 6. UTILISATION DU SERVICE

### 6.1. Disponibilité du Service

ADRENALEAD fera ses meilleurs efforts, au titre d'une obligation de moyens, pour rendre la Plateforme Notifadz accessible à tout moment, à savoir 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, y compris le dimanche et les jours fériés, et ce depuis tous les postes informatiques (y compris en mobilité), sans configuration particulière.

Le Client accepte que le Service puisse être occasionnellement suspendu en raison d'interventions techniques ou de maintenance, nécessaires au bon fonctionnement du Service. ADRENALEAD ne pourra en aucun cas être tenu responsable de l'impact éventuel de cette indisponibilité sur les activités du Client.

En cas de suspension prévisible, ADRENALEAD en avertira l'Annonceur par courrier électronique, afin qu'il prenne ses dispositions pour éviter toute perturbation de son activité.

### 6.2. Dysfonctionnements non imputables à ADRENALEAD

Le Client est averti que l'accessibilité et le fonctionnement de la Plateforme Notifadz supposent l'utilisation d'une connexion Internet à distance.

ADRENALEAD ne sera en aucun cas responsable des éventuelles indisponibilités, interruptions ou ralentissements du Service et de tous les dysfonctionnements qui seraient imputables aux prestataires de télécommunications tels que l'hébergeur ou fournisseur d'accès internet, les navigateurs (Google, Mozilla, Microsoft...) ou les réseaux de diffusion de contenu (CDN), ce que le Client reconnaît.

Dans le cas de la survenance de tels dysfonctionnements, ADRENALEAD informera le Client et les Parties collaboreront afin de mettre en place, dans la mesure du possible, des solutions palliatives.

ADRENALEAD n'est, en aucun cas, responsable des dysfonctionnements de la Plateforme Notifadz et/ou du Service causés par les événements suivants :

- refus du Client de collaborer avec ADRENALEAD dans la résolution des anomalies et notamment de répondre aux questions et demandes raisonnables de renseignement nécessaires à la résolution du dysfonctionnement ;
- utilisation par le Client de la Plateforme Notifadz de manière non-conforme à sa destination ou aux stipulations contractuelles ;
- modification non autorisée de la Plateforme Notifadz imputable au Client;
- manquement du Client à ses obligations au titre du Contrat ;
- implantation par le Client de tous progiciels, logiciels ou système d'exploitation non compatibles avec la Plateforme Notifadz;

- défaillance des réseaux de communication électronique fournis par un tiers ;
- non-respect des Prérequis Techniques par le Client ;
- acte volontaire de dégradation, malveillance, sabotage par le Client ;
- survenance d'un cas de force majeure.

### 6.3. Limites à la fonctionnalité Remarketing Extension d'Audience

Cette fonctionnalité n'est pas disponible pour des produits ou services dont la promotion est réglementée et notamment interdite aux mineurs, tels que alcool, jeux d'argent ou produits ou services pour adultes, compte tenu de la diffusion des Annonces à des Abonnés WPN de la Base ADRENALEAD.

## 7. DONNEES D'ACTIVITE

ADRENALEAD enregistrera, conservera et mettra à disposition du Client, pendant la durée du Contrat, les données informatiques retraçant les Données de Base (telles que définies dans le DPA) relatives aux Abonnés WPN composant la Base Client, l'origine et le nombre de Clics, les Impressions et Leads effectués par les Abonnés WPN de la Base Client.

La Base Client n'est pas incluse dans la Base ADRENALEAD et ADRENALEAD s'engage à n'en faire aucun usage pour son compte ou pour celui d'un tiers.

## 8. PROPRIETE INTELLECTUELLE ET DROIT D'UTILISATION

### 8.1. Droits de propriété intellectuelle d'ADRENALEAD

ADRENALEAD est propriétaire de l'ensemble des droits de propriété intellectuelle afférents à la Plateforme Notifadz.

ADRENALEAD concède au Client, pour ses besoins propres et pendant toute la durée du Contrat, un droit personnel, non exclusif, non cessible et non transférable d'utilisation de la Plateforme Notifadz aux seules fins de bénéficier du Service prévu au Contrat.

Le présent Contrat ne confère au Client aucun droit de propriété relatif à la Plateforme Notifadz ou aux droits de propriété intellectuelle détenus par ADRENALEAD ou un tiers.

### 8.2. Droits de propriété intellectuelle du Client

Le Client est et demeure seul propriétaire du contenu des Annonces et le présent Contrat ne confère à ADRENALEAD aucun droit de propriété sur ce contenu.

Le Client concède à ADRENALEAD un droit personnel, non exclusif, non cessible et non transférable de reproduction et de communication du contenu des Annonces aux seules fins de permettre à ADRENALEAD la fourniture du Service.

## 9. OBLIGATIONS DU CLIENT

### 9.1. Usage de la Plateforme Notifadz

Le Client :

- s'engage à ne pas porter atteinte de quelque manière que ce soit à la Plateforme Notifadz et à l'utiliser pour les seuls besoins de son activité professionnelle et conformément à sa destination ;
- s'engage à ne pas altérer ou perturber, y compris par négligence, l'intégrité ou l'exécution de la Plateforme Notifadz ;
- s'interdit de mettre la Plateforme Notifadz à disposition de tiers ou à communiquer à un tiers les éléments d'authentification qui lui sont remis aux fins d'accès au Service ;
- s'interdit strictement toute autre utilisation que celle expressément prévue dans la licence, en particulier toute adaptation, modification, traduction, arrangement, diffusion, décompilation, transcription, intégration de la Plateforme Notifadz ;
- s'interdit également d'effectuer une ingénierie inverse de la Plateforme Notifadz en vue d'élaborer un produit ou service concurrent et/ou de copier, reproduire toute fonctionnalité, fonction ou tout attribut graphique de la Plateforme Notifadz ;
- s'interdit de corriger toute anomalie, quelle qu'elle soit, ADRENALEAD se réservant seule ce droit.

Il est de la responsabilité du Client de s'assurer que l'usage des Services est conforme à la réglementation applicable à son activité, et en particulier que la promotion de ses produits ou services par l'envoi de Web Push Notifications est autorisée. ADRENALEAD exclut toute responsabilité à cet égard.

### 9.2. Contenu des Annonces et respect de la réglementation sur les données personnelles

Le Client est seul responsable :

- de la conception et de la réalisation graphique ainsi que du contenu rédactionnel des Annonces. Dans le cas où ADRENALEAD participe à la création d'une Annonce, la signature du bon à tirer vaut acceptation du contenu de l'Annonce et reconnaissance par le Client qu'il assume seul les risques liés à l'exploitation de cette Annonce, notamment vis-à-vis des droits des tiers.
- du respect de la réglementation relative à la protection des données personnelles, en particulier du RGPD et de la Loi Informatique et Libertés, et notamment de la mise en place sur son Site des mentions d'informations et des procédures de consentement requises au moment de la mise en place du script, de l'acceptation des Web Push Notifications et le cas échéant des cookies.

ADRENALEAD exclut toute responsabilité à cet égard.



## **10. RESPONSABILITE – GARANTIES - INDEMNISATIONS**

### **10.1. Garanties réciproques**

Chaque Partie déclare et garantit : (i) qu'elle a le droit, le pouvoir et l'autorité pour conclure et exécuter le Contrat et accorder les droits conférés dans ce cadre et (ii) qu'à sa connaissance, l'exécution de ses obligations n'enfreint aucun accord qu'elle a conclu avec un tiers.

### **10.2. Garanties d'ADRENALEAD**

ADRENALEAD garantit que l'utilisation de la Plateforme Notifadz conformément aux termes du présent Contrat ne porte pas atteinte aux droits des tiers, en particulier les droits de propriété intellectuelle.

ADRENALEAD garantit que les Abonnés WPN Extension d'audience ont donné leur consentement à recevoir des Web Push Notifications conformément à la réglementation applicable.

### **10.3. Garanties du Client**

Le Client garantit la véracité des informations fournies lors de la création de son compte sur la Plateforme Notifadz.

Le Client garantit que les Annonces ne contiennent pas de Contenu Interdit et ne portent pas atteinte aux droits des tiers, en particulier à leurs droits de propriété intellectuelle.

Le Client garantit qu'il se conformera aux lois et règlements applicables lors de la collecte, le traitement, la conservation et l'exploitation des données à caractère personnel collectées par les Clics ou par toute autre méthode.

### **10.4. Indemnisation**

Chaque Partie s'engage à défendre et indemniser l'autre Partie contre toute condamnation ou préjudice résultant d'une réclamation d'un tiers en relation avec tout manquement de cette Partie à une garantie ou une obligation prévue au Contrat.

L'obligation d'indemnisation est soumise aux conditions suivantes :

- la Partie créancière de l'indemnisation doit informer sans délai l'autre Partie de l'existence de la réclamation ou de l'action d'un tiers ;
- la Partie créancière de l'indemnisation doit coopérer raisonnablement avec l'autre Partie et en particulier s'engage à ne signer aucun accord transactionnel sans en avoir informé au préalable l'autre Partie.

### **10.5. Responsabilité**

Chacune des Parties ne peut prétendre qu'à la réparation des seuls dommages directs, personnels et certains subis, à l'exclusion expresse de la réparation de tous dommages et/ou

préjudices indirects et immatériels, tels que les préjudices commerciaux, les pertes d'exploitation et de chiffres d'affaires.

La responsabilité d'ADRENALEAD, si elle est avérée, sera limitée au montant hors taxes effectivement payé par le Client pour le Service au cours de l'année précédant la survenance des faits ayant donné lieu à responsabilité.

## **11. TARIFICATION & CONDITIONS DE REGLEMENT**

### **11.1. Tarification**

Les Services sont facturés sur la base d'un abonnement mensuel dont le coût est déterminé en fonction du nombre d'Abonnés WPN du Site du Client (la Base Client) et du nombre d'Abonnés WPN Extension d'Audience.

Ce coût est indépendant de l'usage que fait le Client de la Plateforme Notifadz et notamment du nombre de Campagnes Publicitaires.

Le tarif est dégressif en fonction du nombre d'Abonnés WPN concernés et comporte une facturation mensuelle minimum forfaitaire en deçà d'un certain nombre d'Abonnés WPN.

Au-delà, le Coût pour Mille Abonnés (CPM) est dégressif en fonction du nombre d'Abonnés WPN.

Les conditions de tarification y compris le CPM par nombre d'Abonnés WPN sont indiqués dans le Bon de Commande.

Le nombre d'Abonnés WPN est établi chaque dernier jour du mois sur la base des statistiques de la Plateforme Notifadz, accessibles au Client.

Le coût facturable est calculé comme suit :

$(\text{Nombre d'Abonnés WPN} \times \text{CPM applicable au Nombre d'Abonnés WPN}) / 1000$ .

### **11.2. Modalités de règlement**

La facture précisant le nombre d'Abonnés WPN pour le mois concerné et les bases de calcul de la tarification, est émise et mise à disposition du Client chaque mois par le biais de la Plateforme Notifadz et/ou par l'envoi d'un email.

Le paiement doit s'effectuer par prélèvement bancaire, Carte bancaire ou virement bancaire.

Dans le cas de règlement par carte bancaire ou par prélèvement bancaire, le compte du Client sera débité entre le 5 et le 15 du mois d'émission de la facture. Le Client doit faire en sorte que son compte bancaire soit suffisamment provisionné pour permettre l'opération de débit.

Pour les autres modes de paiement, la facture est payable à 30 jours date de facture.

En l'absence de règlement de la facture à échéance, une indemnité forfaitaire de recouvrement de 40 € est applicable. L'intérêt pour retard de paiement est fixé à trois fois le taux d'intérêt légal.

Toute réclamation du Client quant au contenu ou au montant de la facture devra être formulée par écrit dans les quinze (15) jours de la mise à disposition de la facture. A défaut, la facture sera réputée acceptée.

## **12. SUSPENSION DU SERVICE**

ADRENALEAD peut suspendre immédiatement, partiellement ou totalement, le Service sans notification préalable si ADRENALEAD l'estime nécessaire pour éviter tout atteinte à sa réputation ou à celle de ses autres clients et partenaires, ou en cas d'usage frauduleux ou suspecté frauduleux de la Plateforme Notifadz.

ADRENALEAD notifiera le Client sans délai des motifs de la suspension.

ADRENALEAD peut également suspendre le Service en cas de retard de paiement de la part du Client, et ce jusqu'à ce que la totalité des sommes dues, y compris le cas échéant intérêts et indemnité de retard, soit payée par le Client.

## **13. DUREE DU CONTRAT - RESILIATION**

### **13.1. Durée du contrat**

#### **13.1.1. Contrat sans engagement de durée**

Dans le cas où le Bon de Commande ne prévoit pas d'engagement de durée, le Contrat entre en vigueur dès la signature du Bon de Commande pour une durée indéterminée. Chaque Partie peut résilier le Contrat à tout moment dans les conditions prévues ci-dessous.

#### **13.1.2. Contrat avec engagement de durée**

Dans le cas où le Bon de Commande prévoit un engagement de durée, le Contrat entre en vigueur et demeure en vigueur pour la durée de l'engagement. A l'expiration de la durée de l'engagement, le Contrat se reconduit tacitement pour une durée indéterminée, à moins que l'une des Parties ne résilie le Contrat dans les conditions prévues ci-dessous à l'article « Modalités de résiliation ».

### **13.2. Modalités de résiliation**

Chaque Partie peut résilier le Contrat dans les conditions suivantes :

- le Client peut résilier le Contrat par simple email envoyé au plus tard 48h ouvrées avant la fin du mois en cours, la résiliation prenant effet à minuit le dernier jour du mois en cours ; toute résiliation notifiée plus tardivement prendra effet le dernier jour du mois suivant ;

- ADRENALEAD peut résilier le Contrat par simple email avec un préavis d'un mois au moins, la résiliation prenant effet à minuit le dernier jour du mois suivant.

### 13.3. Clause résolutoire

Chaque Partie peut résilier le Contrat par courrier recommandé en cas de manquement par l'autre Partie à l'un de ses engagements contractuels essentiels, ou en cas de manquement répété à l'un quelconque de ses engagements, après une mise en demeure restée infructueuse de remédier à ce manquement sous 15 jours, sans préjudice des dommages et intérêts qui pourraient être réclamés en réparation du préjudice subi du fait de tels manquements.

## 14. EFFETS DE LA FIN DU CONTRAT

La fin du Contrat, pour quelque cause que ce soit, rend immédiatement exigibles les sommes dues par une Partie à l'autre et entraîne la clôture du compte du Client sur la Plateforme Notifadz.

A la demande du Client faite au plus tard dans les 15 jours suivant la fin du Contrat, ADRENALEAD lui transmettra la liste des jeux de clé publique et clé privée selon le standard VAPID [Voluntary Application Server Identification] correspondant à tous les Abonnés WPN collectés sur le Site du Client par le biais de la Plateforme Notifadz.

## 15. PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Chaque Partie s'engage à traiter les données à caractère personnel utilisées dans l'exécution du Service conformément aux lois applicables en matière de protection des données, et conformément à l'accord sur le traitement des données (« DPA ») figurant en Annexe du Contrat. En cas de conflit ou d'incompatibilité entre les termes et dispositions du présent Contrat et les termes et dispositions du DPA, les termes et dispositions du DPA prévalent.

## 16. CONFIDENTIALITÉ

Chacune des Parties s'oblige à tenir confidentielles toutes les Informations Confidentielles qu'elle recevra de la Partie Divulgateur, à ne pas les divulguer à un tiers, et à ne les utiliser qu'à l'effet d'exercer ses droits et de remplir ses obligations aux termes du Contrat.

Nonobstant ce qui précède, aucune des Parties n'aura d'obligation quelconque à l'égard d'informations qui seraient tombées ou tomberaient dans le domaine public indépendamment d'une faute par la Partie les recevant, seraient développées à titre indépendant par la Partie les recevant, seraient connues de la Partie les recevant avant que l'autre Partie ne les lui divulgue, seraient légitimement reçues d'un tiers non soumis à une obligation de confidentialité protégeant les intérêts de la Partie

concernée, devraient être divulguées en vertu d'une obligation légale ou sur ordre d'un tribunal auquel cas elles ne devront être divulguées que dans la mesure requise et après en avoir prévenu par écrit la Partie les ayant fournies.

Les obligations des Parties à l'égard des Informations Confidentielles demeureront en vigueur pendant toute la durée du Contrat, et aussi longtemps, après son terme, que les informations concernées demeureront confidentielles pour la Partie les divulguant et, en toute hypothèse, pendant une période de 2 ans après le terme du Contrat.

Chacune des Parties devra restituer toutes les copies des documents et supports contenant des Informations Confidentielles de l'autre Partie, dès la fin de la relation contractuelle, quelle qu'en soit la cause, à première demande de l'autre Partie.

Les Parties s'engagent par ailleurs à faire respecter ces dispositions par leur personnel, et par tout préposé ou tiers à qui les Informations Confidentielles pourraient être divulguées dans le respect des dispositions du Contrat.

## **17. COMMUNICATION**

Nonobstant la clause de confidentialité ci-dessus, chacune des Parties accorde à l'autre Partie un droit personnel, non exclusif et non transférable d'utiliser pendant la durée du Contrat son nom et sa marque dans sa documentation commerciale et de communication (y compris sur son site web, ses réseaux sociaux professionnels, ses brochures, ses présentations et communiqués de presse) aux fins de faire état de la relation commerciale entre les Parties.

## **18. CONVENTION SUR LA PREUVE**

Les Parties conviennent expressément que les données, les informations et les chiffres délivrés par les moyens techniques d'ADRENALEAD accessibles depuis la Plateforme Notifadz font foi jusqu'à preuve contraire.

Ces éléments constitueront des preuves qui pourront être produites dans toutes procédures, et seront recevables, valables et opposables entre les Parties avec la même force probante et selon les mêmes modalités que tout document qui serait établi, reçu et/ou conservé par écrit.

## **19. FORCE MAJEURE**

Aucune des Parties ne sera responsable de l'inexécution ou du retard dans l'exécution de ses obligations s'ils sont causés par un cas de Force Majeure, dans les conditions prévues à l'article 1218 du Code Civil.

Les Parties conviennent expressément que la suspension ou l'interruption des systèmes de télécommunication tiers à ADRENALEAD nécessaires au fonctionnement de la Plateforme Notifadz, ainsi que les attaques de la Plateforme Notifadz par des logiciels malveillants, virus, rançongiciels et autres sont des cas de Force Majeure.

La Partie victime d'un cas de Force Majeure devra en informer sans délai l'autre Partie et prendre toutes les mesures utiles pour remédier aux conséquences de la Force Majeure. Dans le cas où les conséquences de la Force Majeure se poursuivraient pendant plus de 30 jours, chacune des Parties pourra mettre fin au Contrat par notification écrite à l'autre Partie.

## **20. NON SOLLICITATION DU PERSONNEL**

Le Client s'engage à ne pas embaucher des membres du personnel d'ADRENALEAD, ni à faire la moindre démarche préliminaire en ce sens sans l'accord préalable formellement écrit de ADRENALEAD. Cette obligation cesse un an après la fin du Contrat.

En cas d'infraction à cette clause, le Client sera de plein droit redevable à l'égard d'ADRENALEAD d'une somme égale au montant de la rémunération annuelle brute globale des membres du personnel engagés fautivement.

## **21. CESSION**

ADRENALEAD est libre de céder les droits et obligations résultant du Contrat à tout tiers de son choix.

## **22. INDEPENDANCE RECIPROQUE**

Les Parties déclarent expressément se situer dans une relation d'indépendance réciproque, leur volonté étant de demeurer pendant toute la durée du Contrat des partenaires commerciaux et professionnels indépendants, assumant chacun les risques de sa propre exploitation. En aucun cas le Contrat ne confère à l'une des Parties le statut d'entreprise en participation, d'associé, de mandataire, d'agent, de préposé, de salarié ou d'administrateur de l'autre Partie. Chacune des Parties conserve tout pouvoir hiérarchique sur chacun de ses salariés et assume toute responsabilité lorsqu'elle fait appel à des tiers.

**23. INVALIDITE**

Dans le cas où une disposition du Contrat serait jugée invalide ou inapplicable, les Parties s'engagent à faire au mieux pour remplacer cette disposition par une disposition similaire de nature à refléter l'intention des Parties, conformément au droit applicable. Les autres dispositions resteront en vigueur.

**24. RENONCIATION**

Le fait pour l'une des Parties de ne pas se prévaloir d'une violation d'une disposition du Contrat n'emporte pas renonciation à se prévaloir de cette disposition, ni de toute violation ultérieure.

**25. LOI APPLICABLE – JURIDICTION COMPÉTENTE**

Le Contrat est soumis au droit français.

Tout litige fera l'objet en priorité d'une recherche amiable de solution. A défaut d'accord amiable entre les Parties, tout litige relatif au Contrat sera soumis aux juridictions compétentes dans le ressort desquelles est situé le siège social d'ADRENALEAD, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie.